



COMPTE RENDU - CONSEIL SYNDICAL
6 juin 2019 à 18 Heures 30
Espace Plantay à Anneyron (Drôme)

Titulaires présents : Mmes CHAMPET Odile, DELHOMME Gwendoline, DURAND Nicole, GUILLERMIN Mairie-Pierre, MARIAUD Dominique, PEREZ Laurence, VIGIER Diane, Mrs BILLON René, BLACHE Serge, BRUNET Michel, CHOMEL Guy, FLEURET Alain, MILAN Philippe, PLANTARD Daniel, PLANTIER Claude, PONTON Jack, SANDON Alain, SIFFLET Jacques, BAROU Jean-Claude, BRUN Robert, CHARRIN François, CORNILLON Yves, CROS Christian, DE FLAUGERGUES Frédéric, DESCOURS Dominique, DUFFAUD Xavier, GIBOT Hervé, LACROIX Alain, MONTAGNE Pierre, MURE Irénée, ROZIER Jean-Marc, VERRON Jean-Marc, VIAL Patrice.

Titulaires excusés : Mme BOUVET Chantal, GUIBERT Annie, BOUDARD Joëlle, Mrs BANC Michel, CHABOUD Hervé, DAUJAN Nicolas, PLOUVIER Gérald, PRADELLE Jacques, CHENEVIER Frédéric, DELALEUF Alain, DESCORMES Michel, MARGNAT Flavien.

Suppléants ayant voix délibérative : Mme JAY Evelyne, Mrs FAURE Christophe, REBOULLET Patrice.

Titulaires absents : Mmes CHRIST Agnès, PARRIAT Chantal, SASSOLAS Aurélie, Mrs BIRRAUX Gérard, DELHOME Jean-Claude, GUIRON Emmanuel, MOULIN Bernard, SEAUVE Michel, AGERON Jérémy, BERTHALIN Michel, BOURGET Vincent, BOUVIER Eric, CHEVAL Jacques, DAS NEVES BICHO Horacio, DELAUNAY Jean, DUTEL Frédéric, FERLAY Aurélien, GIRARDET Alain, JOUVET Pierre, JULIEN Louis, MALSERT Didier, MARON Gilbert, MORGUE Gilles, ROUSSERIE Thierry, TRACOL Stéphane.

Membre ayant donné pouvoir : Mr DAUJAN à Mr SANDON, Mr CHENEVIER à Mr ROZIER.

Nombre de votants : 36

Monsieur Lacroix, adjoint au maire d'Anneyron, accueille les conseillers.

Le Président propose comme secrétaire de séance monsieur Alain Lacroix, qui accepte.

**Le président propose l'approbation du compte rendu du Conseil Syndical du 28 février 2019
Compte rendu adopté à l'unanimité**

Le Président propose à l'assemblée d'ajouter deux points soumis à délibération à l'ordre du jour initial :

- Renouvellement de la ligne de trésorerie
- Signature d'une convention à Eco-DDS.

Proposition adoptée à l'unanimité

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

1. Compte administratif 2018

Michel BRUNET, vice-président en charge des finances, présente et commente le document.

En section de FONCTIONNEMENT

- Clôture des dépenses de l'exercice à 8 790 193 €, rappel pour 2017 : 8 494 622 € soit + 3.48%.

Analyse par secteur / chapitre

- **Charges générales (chapitre 011)**

Pour 2018 : 2 321 338 €

2017 : 2 307 712 € soit + 0.59%

Explications : Maintien voire baisse de tous les postes sauf carburant :

2018 : 379 187 €/2017 : 334 813 €

- **Personnel (chapitre 012)**

Pour 2018 : 1 744 478 €

2017 : 1 663 867 € soit + 4.84%

Explications : forte hausse du poste « intérimaires » + 36 803 €, indemnité de départ 35 201 €

Hors ces 2 postes augmentation entre 2017/2018 : + 0.55%

- **Autres charges (chapitre 65)**

Pour 2018 : 3 384 531 €

2017 : 3 445 054 € soit – 1.76%

Explications : Traitement SYTRAD en hausse en 2018 compensée par régularisation versée en 2017 (81 257 €) non versée en 2018.

- **Amortissements (042-6811)**

Pour 2018 : 1 182 903 €, pour 2017 : 908 000 € soit + 30.2%

Explications : achat de matériels et de véhicules

- Charges financières

Pour 2018 : 129 884 €, pour 2017 : 152 070 € soit – 14.60%

Explications : pas d'emprunt nouveau = baisse mécanique des intérêts.

- Clôture des recettes de l'année à 9 102 296 €, En 2017 : 8 805 475 € soit + 3.37%

Analyse par chapitre

- Résultat reporté en 2018 (sur 2017) 310 925 €
Résultat 2017 (sur 2016) 11 677 €

Pas d'explication au résultat 2017. A noter toutefois des incohérences budgétaires.

- **PRODUITS DES SERVICES (chapitre 70)**

Pour 2018 : 390 919 €

2017 : 327 311 € soit + 19.43%

Explications : RS ilots en forte progression (montant perçu quasiment doublé), vente de ferraille + 19 300 € (2017/2018) ; compensé par une baisse des D3E – 5000 € (2017/2018).

- **Dotations et autres (chapitre 74)**

Pour 2018 : 8 301 594 €

2017 : 8 371 736 € soit – 0.84%

Explications : baisse de participation Eco Mobilier – 27 200 €, baisse de CITEO – 136 551 € (baisse CITEO due à une modification unilatérale du rythme de versement des participations) ; compensée par la hausse de la participation des EPCI + 1.05% et versement de la régularisation OMr du SYTRAD (40 751 €).

Les autres postes au regard des montants mineurs ne sont pas significatifs.

Le bilan annuel est donc le suivant :

- Résultat de clôture 2018 : + 312 102 € comprenant le résultat reporté de 2017 (310 925 €)
Résultat net 2018 : 1 177 €
- Résultat 2017 : + 310 925 € (comprenant le résultat reporté)
Résultat net 2017 : 299 247 €

A noter une très forte dégradation ente 2017 et 2018 : environ 298 000 €

Explications principales :

1. Augmentation ponctuelle des charges de personnels
 - Intérimaires + 40 000 €
 - Indemnité de départ + 35 000 €
2. Augmentation des amortissements : + 274 000 €
3. Baisse des charges financières – 23 000 €
4. Hausse des produits des services + 63 000 €.

Commentaires :

Confirmation de la tendance annoncée lors du vote du budget 2019 :

La situation va progressivement se dégrader (assèchement de l'excédent) et ce certainement dès 2020.

Les nouveaux achats (matériels, travaux et camions) vont impacter la dotation aux amortissements (chapitres 042) de l'ordre de + 130 K€.

A prendre en compte également les recrutements nécessairement obligatoires pour l'utilisation de ces matériels (1 poste = environ 34 K€ TTC).

L'incidence sur le budget 2020 (et peut-être les suivants) sera donc sensible.

Les soutiens en provenance des éco-organismes ne devraient pas notablement pas, ni les prix pratiqués par nos différents repreneurs (baisse très sensible de la ferraille notamment).

Incertitude également quant à l'impact budgétaire de la future et probable extension des consignes de tri ...)

C'est donc la participation sollicitée auprès des EPCI qui devra supporter ces évolutions de couts.

Estimation très provisoire de l'augmentation (prenant en compte une inflation à 2 + la hausse des amortissements à 1.85 + traitement prévisionnel du SYTRAD à 1.7 +) de l'ordre de 5 à 6 %.

Le président qui la séance momentanément, le temps du vote.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 - section de fonctionnement et section d'investissement.

2. Compte de gestion 2018

Monsieur Michel BRUNET propose ensuite à l'assemblée l'approbation du compte de gestion, comptabilité tenue par le comptable public.

Le document est en tous points conforme au compte administratif précédemment adopté.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018.

3. Affectation des résultats 2018

Le vice-président en charge des finances présente ensuite à l'assemblée une proposition d'affectation des résultats de l'année 2018, proposition reprenant logiquement les options prises lors du vote du budget 2019 :

Libelle	Fonctionnement		Investissement		Total	
	D ou déficit	R ou excédent	D ou déficit	R ou excédent	D ou déficit	R ou excédent
Résultat reporté		310 925,00 €		289 755,48 €		600 680,48 €
Opérations/exercice	8 790 193,40 €	8 791 370,72 €	1 345 882,09 €	1 431 710,15 €	10 136 075,49 €	10 223 080,87 €
Totaux	8 790 193,40 €	9 102 295,72 €	1 345 882,09 €	1 721 465,63 €	10 136 075,49 €	10 823 761,35 €
Résultat de clôture		312 102,32 €		375 583,54 €		687 685,86 €

Besoin de financement de la section d'INVT	0,00 €
Excédent de financement de la section d'INVT	375 583,54 €
	473 757,00 €
Reste à réaliser	€
	473 757,00 €
Besoin de financement au titre des RAR	€
Excédent de financement au titre des RAR	0,00 €
Opérations	0,00 €
Besoin de financement global	98 173,46 €
Excédent de financement global	
Affectation proposée	
	Au cpte 1068 INVT
	Au cpte 002 312 102,32
	FONC €

Le conseil syndical approuve à l'unanimité l'affectation proposée.

4. Rapport d'activité 2018

M. François CHARRIN, vice-président en charge de la communication présente le rapport annuel d'activité du SIRCTOM.

Pour ce faire il commente le document, passant rapidement sur l'organisation fonctionnel du syndicat et s'attachant plus particulièrement sur les spécificités de l'année 2018.

Concernant le personnel, il est noté un taux d'absentéisme élevé. Ce qui explique le cout élevé du budget consacré aux intérimaires.

Concernant le corps même de l'activité, les résultats de collecte OMr sont en légère baisse malgré une augmentation de la population. De même les tonnages de la collecte des 3 flux (verre, papier, plastique) sont en progression.

Ces chiffres démontrent un changement progressif du comportement des usagers par une amélioration du geste de tri, changement lent mais néanmoins réel.

Le vice-président s'attarde sur le secteur « lavage », poste exposé à des critiques récurrentes. Si l'année 2018 n'a pas été forcément satisfaisante, Mr Charrin rappelle que le conseil syndical au budget

2019 a validé l'achat d'un petit camion de lavage équipé d'un nettoyeur haute pression. Ce véhicule entré en action au printemps donne entière satisfaction.

Ce point positif est relevé unanimement par l'assemblée.

Le vice-président commente également les chiffres démontrant l'efficacité du compacteur acquis courant 2018. Même si l'année est incomplète il s'avère que cet équipement économise des rotations de camions et accroît le tonnage transporté.

De fait l'activité en déchetteries continuent de croître régulièrement, les tonnages collectés en témoignent. Hors la collecte d'amiante en baisse notable.

Le vice-président rappelle que les déchetteries du SIRCTOM acceptent quasiment tous les produits ce qui n'est pas le cas de tous les sites.

Concernant les déchetteries il relève auprès de l'assemblée que le renouvellement des équipements de protection (caméras) ont déjà fait preuve d'efficacité.

Enfin Mr CHARRIN commente l'activité communication qui se traduit essentiellement par la présence annuelle de l'ambassadrice du tri auprès des élèves des classe maternelles et primaires des 47 communes relevant du syndicat. C'est environ 2000 élèves qui sont sensibilisés chaque année au geste de tri. En complément le syndicat est présent ponctuellement, à la demande, sur des évènements organisés par les collectivités ou dans le secteur privé.

Il est relevé la nécessité d'accentuer cette partie de l'activité, notamment par l'obligation prochaine d'assumer l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques.

Le vice-président ne s'attarde pas sur la partie financière, commentée précédemment le vice-président en charge des finances.

Il fait simplement constaté à l'assemblée que le rapport comporte pour la première fois une présentation analytique de comptabilité du syndicat. Le SIRCTOM a adhéré voici quelques temps à la démarche initiée par le SYTRAD visant à doter chaque collectivité membre d'un outil analytique identique permettant de connaître des couts fiables et de faire des comparaisons elles-mêmes fiables.

A noter que cet outil développé avec la collaboration de l'ADEME permettra à terme des comparaisons bien au-delà du périmètre SYTRAD.

Le conseil syndical acte la présentation du rapport d'activité 2018.

5. Ligne de trésorerie

Michel BRUNET, vice-président en charge des finances, rappelle qu'en Juillet 2018 le conseil a délibéré favorablement pour la signature d'un contrat avec le Crédit Agricole.

Ce contrat arrive à échéance fin Juin. Il est donc proposé le renouvellement auprès du même organisme, aux conditions suivantes : 300 000 €, taux 0%, marge 0,8% sur 1 an.

Le vice-président précise que cette ligne est mise en place par sécurité, pour pallier les éventuelles a-coûts de trésorerie. En 2018 cette facilité de trésorerie n'a pas été utilisée.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le renouvellement de cette ligne de trésorerie

6. Convention ECO- DDS

Le président rappelle que des divergences d'appréciation entre l'Etat, notamment le Ministère de la transition écologique, et l'éco-organisme a retardé la signature de cette convention.

Aujourd'hui les difficultés se sont aplanies et Eco-DDS nous demande de signer rapidement la convention avant le 30 juin, à défaut les soutiens versés disparaîtraient.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité la signature de la convention avec Eco-DDS.

7. Rendu des décisions du président

François CHARRIN rapporte le contenu des décisions prises par le président dans le cadre des délégations confiées par le conseil syndical :

N° de décision	Date	Contenu/objet	Rendu devant CS Date
DP 2019-01	15 Février	Désigner Me DELON pour représenter et défendre le syndicat (barreau de Valence)	6 juin
DP 2019-02	16 Avril	Désigner Me Reininger pour représenter le syndicat (barreau de Privas) suite à des vols à Sarras	6 juin
DP 2019-03	17 Avril	Cout d'intervention (forfait de 300 € pour intervention ponctuelle : perte d'objets divers dans les conteneurs)	6 juin
DP 2019-04	3 Mai	Transfert de crédits (section d'investissement pour travaux complémentaires à la déchetterie de St Sorlin)	6 juin
DP 2019-05	15 Mai	Montant/actualisation des vacations journalières des gardiens de déchetterie (vacation de 7 heures : 103 €, vacation de 8h45 : 125 €)	6 juin
DP 2019-06	24 Mai	Transfert de crédits (achat de matériel)	6 juin
DP 2019-07	5 juin	Transfert de crédits (achat remorque 19T pour service Transfert)	6 juin

Le conseil syndical prend acte de ce rendu.

B. AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

- Pierre MONTAGNE, président, expose les observations que lui ont formulé certaines Communes confrontées à ce qu'elles appellent « une double peine ». Ces communes, par le biais des services municipaux ramassent les déchets sauvages déposés sur leur territoire et ensuite, ces mêmes services, vont les porter dans nos déchetteries. Elles paient le ramassage, d'une part, et le dépôt en déchetterie. Force est de constater que ce sont principalement les « grosses communes » du SIRCTOM qui sont confrontées à ce problème.

Le président propose donc, après en avoir débattu en exécutif, d'examiner en assemblée la gratuité d'accès aux déchetteries pour les communes.

Nombreux avis sur sont émis. Les communes concernées expliquent et argumentent leur motivation notamment par le nombre important de déchets collectés, le temps consacré à gommer ces incivilités. Certains représentants de communes sont plus réservés notant que cette gratuité pourrait engendrer dérives.

Le débat est riche et les échanges constructifs.

Pour clore et avant de prendre une décision, un temps de réflexion est décidé et le point sera de nouveau débattu lors d'un prochain conseil.

En marge de cette discussion, le président et François CHARRIN évoquent le comportement irresponsable de certains, laissant volontairement les trappes « arrières » des conteneurs ouvertes, au détriment des plus élémentaires consignes de sécurité. Un courrier sera adressé à l'ensemble des communes pour rappeler chacun à ses responsabilités.

- Le président informe le conseil que le syndicat cessera, après épuisement du stock, la vente de bio – composteurs. En effet le composteur « bois » est acheté par le SIRCTOM 61 € TTC et revendu 25 €.

- Le président évoque rapidement le projet de territoire initié par le SYTRAD. Projet ambitieux auquel évidemment le SIRCTOM adhère. Et pour concrétiser cette participation il propose de valider des actions (le projet en comporte 35) qui n'ont pas d'impacts financiers directs sur le syndicat. Les actions 7 et 21 qui sont l'adhésion au plan de prévention des déchets et la consolidation des animations.

- Il est ensuite évoqué les nombreux déchets laissés par les bateaux de croisière à Tain. En 2018 le conseil a adopté l'application de la redevance spéciale selon le même mode de calcul que celle appliquée à Tournon par Arche agglo. Principe renouvelé en 2019. La mise en œuvre est retardée par le croisiériste qui, dans un premier temps favorable à cette mesure, a depuis changé d'avis et nie le fait que les bateaux déposent des déchets. Le problème reste entier.

Pour clore la séance tient à féliciter officiellement les services du syndicat pour la qualité du service effectué tout au long de l'année.

Madame le maire d'ANNEYRON ayant rejoint la réunion, salue l'assemblée, la qualité des échanges et relève également le bon niveau de prestation du SIRCTOM « même si tout n'est pas parfait ».

La séance est levée.

Le secrétaire,

Le Président,

Alain LACROIX

Pierre MONTAGNE